

Le 23 mai 2023
COMMUNIQUE DE PRESSE

Précisions de l'ARS et du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins sur le renforcement des dispositifs de permanence des soins en Haute-Garonne

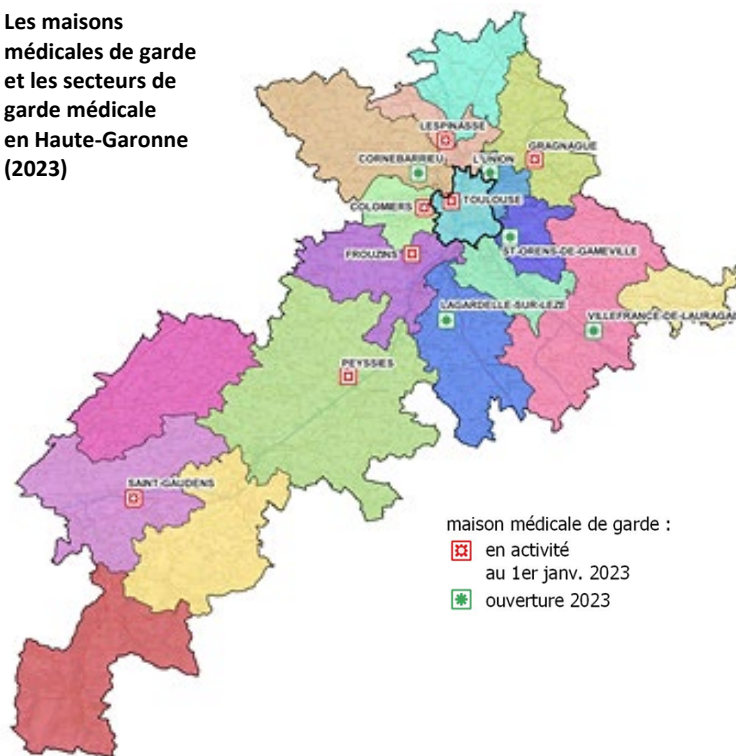
Pour faciliter l'accès aux soins de la population hors heures d'ouvertures des cabinets médicaux (en semaine de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 8h à 20h) l'Agence Régionale de Santé et le Conseil de l'ordre des médecins de la Haute-Garonne mènent depuis près de deux ans des concertations très larges avec les différents acteurs du territoire. Ces travaux s'inscrivent dans une refonte des règles régionales de la permanence des soins en Occitanie. Le respect de ces règles conditionne l'octroi des financements. Ceux-ci sont par ailleurs prévus en hausse en Occitanie. Les concertations territoriales ont permis de développer l'implantation de maisons médicales de garde ou de points fixes de consultation. En l'absence de ce type de dispositif, les permanences de soins sont réalisées au sein du cabinet du médecin de garde.

Pour les patients, toute consultation doit faire l'objet en préalable d'un appel au 15. Au téléphone, le médecin régulateur conseille et oriente le patient vers le dispositif le plus adapté et le plus proche, afin que l'accès aux soins en soit facilité. L'ensemble des professionnels exerçant au sein de ces dispositifs de garde participent ainsi à la continuité des soins et permet à tous de pouvoir bénéficier d'un accès aux soins de qualité.

Un renforcement des dispositifs de permanence des soins à Toulouse comme partout en Haute-Garonne

En 2021, la Haute-Garonne disposait de 4 maisons de médicales de garde. Pour mieux répondre aux besoins de proximité, elles seront au nombre de 12 à fin 2023 (Ouvertures à Cornebarrieu, St Orens de Gameville, L'Union, Lagardelle s/Lèze et Villefranche de Lauragais).

Les maisons
médicales de garde
et les secteurs de
garde médicale
en Haute-Garonne
(2023)



A Toulouse, l'offre de soins s'est également fortement étoffée, puisque les financements de gardes de médecins ont été plus que doublés, permettant la mobilisation simultanée de 7 médecins pour assurer la permanence des soins, au lieu de 3 précédemment. **C'est donc un renforcement majeur de l'offre de soins à Toulouse.**

La fermeture annoncée par les médecins de la maison médicale de la Grave correspond à une volonté individuelle de ces professionnels, et au refus de leur part de s'inscrire dans le respect du nouveau cahier des charges de la permanence de soins.

L'ARS et le Conseil de l'ordre des médecins déplorent cette annonce, alors même que les concertations se poursuivent encore sur le territoire avec les acteurs volontaires, dans une logique de dialogue et de respect.

Le bon réflexe

En cas de besoin de soins après la fermeture des cabinets médicaux **contactez le 15**. Un médecin régulateur vous apportera une réponse adaptée à votre situation.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr